

**Débat de politique départementale
à l'initiative du Groupe « Pour les Seinomarins »**

« Pour un Département œuvrant pour les solidarités et l'égalité des chances »

Intervention de Christine MOREL

Voilà bien un thème qui est au cœur de la vocation à devenir conseiller départemental.

Et s'il y a bien un endroit où l'évoquer c'est bien ici, au sein du Conseil départemental puisque c'est bien le département qui a pour compétence principale la solidarité.

L'égalité des chances ne peut pas se comprendre seule. Comme toute égalité, elle est égalité face à quelque chose, face aux différentes situations qui se présentent dans un parcours de vie et elle se travaille dès la naissance pour éviter justement que les inégalités s'amoncellent tout au long des trajectoires de chacun.

Elle repose également sur un mécanisme de solidarité qui implique que chacun contribue en fonction de ses moyens ce qui permet de répartir l'effort de solidarité équitablement sur l'ensemble des familles du territoire.

Je ciblerai trois éléments spécifiques sur lesquels nous pouvons agir et vis-à-vis desquels il est urgent aujourd'hui de réduire les inégalités outre la nécessité de lutter en faveur du pouvoir d'achat, ce que notre groupe a déjà proposé par ailleurs :

- La nécessité de tout mettre en œuvre pour lutter contre les difficultés sociales et les situations de fragilités rencontrées notamment dès le plus jeune âge sur notre département en renforçant notre présence au sein des CMS pour accompagner la parentalité.
- Une meilleure gestion des handicaps par une prise en compte plus rapide des différentes situations repérées, notamment au sein des écoles.
- Une égalité face aux conditions d'enseignement.

Dans le premier cas, il s'agit de pouvoir répondre à l'augmentation croissante des signalements de maltraitances, de violences intrafamiliales ou de négligence de certaines familles dans l'éducation de leurs enfants.

Ces situations n'ont pas cessé de se multiplier depuis 2020. En tant que Maire, nous en discutons à chaque cellule de veille Prévention/Sécurité. De plus en plus d'associations qui agissent localement, font appel aux PMI et aux CMS du territoire pour mener un travail de fond sur les femmes isolées qui peinent à élever leurs enfants par exemple, mais aussi avec les CCAS et les bailleurs qui sont confrontés à une augmentation des situations de VIF qui affectent les enfants. Les assistantes sociales sont débordées !

C'est peut-être l'une des premières portes d'entrée pour réduire les inégalités des chances face à la construction de soi dans la vie : une aide réelle et efficace dès la prime enfance en renforçant les PMI.

Je l'ai déjà souligné, la détection et la prise en compte des handicaps est parfois tardive. Combien de fois nous sommes confrontés localement à un traitement des dossiers tardif de la part de la MDPH et combien de fois avons-nous dû souligner le manque d'AESH pour encadrer les enfants qui sont affectés par un handicap ? Alors que l'égalité des chances est un facteur essentiel de notre conception républicaine de l'enseignement, l'accompagnement des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire doit être assuré par un personnel formé et plus nombreux.

Enfin, et c'est peut-être l'un des éléments centraux de l'égalité des chances, celle qui concerne l'enseignement, et en ce qui nous concerne, l'enseignement au collège. Si le fondement de l'enseignement républicain est bien celui d'un même enseignement pour tous, notre devoir est de fournir toutes les conditions sociales de pouvoir faire en sorte que, en partant avec des ressources différentes, toutes et tous aient les mêmes chances de réussite. Cela veut dire, tenir compte, dans la mesure du possible, des inégalités entre les familles et d'adapter nos dispositifs à ces inégalités. Nécessairement, cela passe par des dispositifs graduels ou adaptés mais pas uniformes au risque de ne pas répondre aux disparités sociales qui fracturent notre société.

C'est l'un des éléments que nos confrères du groupe socialiste ont mis en avant à travers le système des bourses scolaires et de l'achat des fournitures. Mais l'égal accès face aux conditions d'enseignement passe aussi par l'assurance de manger à sa faim chaque jour car un ventre vide ne pense pas correctement. Or, lors du dernier baromètre IPSOS réalisé pour le secours populaire, des disparités accablantes affectaient les Français face à l'alimentation : 32% éprouvaient des difficultés à se procurer une alimentation permettant de faire trois repas par jours et 36% des familles déclarent se priver pour que leurs enfants ne se retrouvent pas devant une assiette vide.

Le mieux que nous puissions faire c'est de les accompagner.